Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Recu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



ID: 088-200048726-20241212-DELIB43_2024-DE



EXTRAIT DE DELIBERATION PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPINAL. CŒUR DES VOSGES

N°43/2024

L'an deux mille vingt quatre Le Jeudi 12 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal. Cœur des Vosges, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité - Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

M. Franck BERTOCCHI est nommé secrétaire de séance.

Point d'avancée du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges

DATE DE CONVOCATION

04/12/2024

NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHANAUX Jean-Paul, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves. DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, DREVET Frédéric, FOURNIER Michel, FRANCOIS Gilbert, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGE Dominique, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique, MARQUAIRE Dominique, MICHEL Lucette, MOUGIN Dominique, MUNIERE Jean-Luc, PAGEL Nicolas, PETIT Jean-Paul, PIERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, ROBIN Patrice, ROCHE Monique, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOURDOT Jacques, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY Philippe, TIHAY Jean-Christophe, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick et VILLEMIN Yannick.

56

SONT EXCUSES

NOMBRE DE **PRESENTS**

48

NOMBRE DE **POUVOIRS**

4

NOMBRE DE VOTANTS

52

NOMBRE DE SUFFRAGES **EXPRIMES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOURDON Claude, BOXBERGER Jean-Daniel, BROT Alexia, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), DEL GENINI Elisabeth, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FRESSE Isabelle, GENTY Catherine, GRANDVALLET François, GREMILLLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUILLAUMEY Jean-Marie, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HATIER Maurice, HETT Paul (donne pouvoir à PAGEL Nicolas), HUMBERT Didier, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick, LAURENT Carole, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MARTINET Jean-Luc, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick (donne pouvoir à Jacques GRASSER), NEXON Gilles, PARVE Emmanuel, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GUELLAFF Kévin), RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Jean-Claude, THIERY François, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel et VARIN Gilles.

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

ID: 088-200048726-20241212-DELIB43_2024-DE

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le



Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Considérant l'article L 5741-2 Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de territoire du PETR adopté par le comité syndical du 9 décembre 2021,

Considérant l'avis du conseil de développement

Au regard de l'état d'avancée du projet de territoire en l'espace d'un an avec :

- 71% d'actions conduites à au moins 50%;
- La réalisation de projets structurants (labellisation et développement de l'activité de 10 sites France Services, animation du CIAP et du programme jeunes publics PAH, lancement de la programmation LEADER 2023-2027, actualisation de la charte forestière, lancement du guide du routard, mise en œuvre effective du plan d'action du PAT, lancement des démarches étude trame verte et bleue et analyse des besoins sociaux, ...)

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- De prendre acte de l'état d'avancée du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

PRENNENT acte de l'état d'avancée du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Yannick\V\LLEMIN









Avis sur le Projet de territoire du PETR

Le Conseil de développement a pris connaissance avec intérêt du Projet de Territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges dont ses 45 fiches déclinées sur trois axes.

Plutôt que s'orienter dans l'analyse spécifique de chaque fiche, chaque membre mobilisé a préféré retenir la posture du simple citoyen invité à s'exprimer sur le projet et à témoigner de son intérêt pour la politique publique qu'il engendre.

Plusieurs questionnements sont apparus au fur-et-à-mesure du travail et il nous semble important de les exprimer.

Globalement, le document aurait gagné à intégrer en introduction des éléments d'histoire, de contexte, de temporalité, de programmation et de méthode de travail.

- Pourquoi un Projet de Territoire du PETR ? Obligation légale ? Spécificité par rapport à d'autres projets de territoires comprenant plusieurs niveaux d'imbrication ? ...
- Quelle temporalité des 4 Projets de Territoire (PETR, CAE, 2C2R, CCVCSO) en termes d'historiques, de calendriers distincts et de planifications superposées ? ...
- Quelle articulation a été faite entre chacun d'entre eux ? Comment les compétences de chaque collectivité ont influé les axes retenus pour chaque Projet de Territoire ? ...
- Le souci de mutualisation des services de différentes collectivités et de repérage des "doublons"
 a-t-il été pris en compte ? ...
- Comment ce Projet de Territoire s'est-il formalisé, quelles commissions, à quel rythme et de quelles compositions ? ...
- Quels acteurs extérieurs aux Collectivités concernées ont été associés (administrations, autres collectivités, chambres consulaires, entreprises, acteurs de la société civile, associations ...) pour participer aux différentes étapes de son élaboration ? ...
- Quelle communication avec les habitants des territoires et leurs collectifs a été envisagée ? ...
- Le jalonnement du processus d'évaluation en milieu et fin d'année et auquel notre conseil est associé nous semble trop modeste au regard de la taille du projet.

MAISON DE L'HABITAT ET DU TERRITOIRE

1 AVENUE DUTAC 88000 EPINAL conseildedeveloppement @pays-epinal.fr



Soucieux de Contribuer activement à l'accompagnement de ce Projet de Territoire, le Conseil de développement préconise :

- De bénéficier d'une information plus régulière lui permettant de nourrir ses réflexions et de produire des avis plus élaborés lors des points d'étape. Le planning annuel de chaque action, leurs documentations et le détail des avancées constitueraient un complément appréciable dans ce sens.
- D'envisager la constitution de groupes de travail comprenant des acteurs extérieurs au PETR et auxquels il s'associerait volontiers.
- La conception d'un document support adapté à la diversité des publics et qui pourrait servir de guide référentiel pour ses travaux.
- L'introduction dans les fiches thématiques des éléments de contexte, des méthodes de travail, des compétences, des évolutions constatées pour chaque domaine étudié, des opportunités et contraintes (y compris budgétaires), des critères d'évaluation. Un planning annuel de chaque action ainsi que des éléments permettant d'en suivre et de comprendre leur avancement constituerait une aide appréciée.

Le Conseil de développement, trait d'union entre la population et ses élus, souhaite contribuer à la poursuite des travaux sur le projet de territoire et être associé aux différentes étapes de sa mise en œuvre et de son évaluation afin de porter le meilleur regard sur les réalités du territoire et ses enjeux.

Le dialogue permanent avec les élu.es, les agents territoriaux et l'ensemble des partenaires mobilisés constitue un critère essentiel d'appropriation du rôle d'un conseil de développement.

MAISON DE L'HABITAT ET DU TERRITOIRE

1 AVENUE DUTAC 88000 EPINAL conseildedeveloppement @pays-epinal.fr